

ENGIE KITE TOUR

AVIS DE COURSE

ENGIE KITE TOUR
DATE : 28/06 au 30/06 2019
LIEU : LA BAULE
Autorité Organisatrice (AO) : Yacht Club La Baule;
1, quai Rageot de la Touche, 44500 La Baule
Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

0. LIEU :

- 0.1. La compétition se déroulera à La Baule (44500), Boulevard René Dubois , en face de l'Avenue de La Lambarde, à côté du restaurant La Barbade sur la plage.
- 0.2. Les conditions météorologiques sont de type :

- vents dominants : Ouest
- température de l'eau 16° à 18°C , température de l'air min 15°C, maxi 25°C

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe F
- 1.2. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les kiteboarders doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 3.1. La régata est ouverte à tous types de kiteboard sans restrictions, à partir de la catégorie minimale (l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours). L'AO se réserve le droit de refuser toute inscription ou de disqualifier un concurrent si ses capacités techniques représentent un danger pour l'AO et les autres concurrents.
- 3.2. Les kiteboarders admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <http://engiekitetour.fr/inscription>
- 3.3. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :



- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

4.1. Les droits requis sont les suivants :

Age	Montant	Date
<i>Moins de 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours)</i>	50 €	Avant le 22/06/2019 Minuit
<i>Moins de 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours)</i>	70 €	Entre le 23/06/2019 et le 28/06/2019
<i>Plus de 18 ans</i>	70 €	Avant le 22/06/2019 Minuit
<i>Plus de 18 ans</i>	90 €	Entre le 23/06/2019 et le 28/06/2019

4.2. Les inscriptions seront closes le 28/06/2019 à 12h

4.3. Les inscriptions seront réalisées sur le site dédié

4.4. Le nombre maximal de concurrents est de 100, *toutes classes confondues*

4.5. Les confirmations d'inscriptions auront lieu le 28/06/2019 de 9h à 12h sur le lieu de la compétition.

4.6. Pour le lycra de la compétition, un chèque de caution de 50 € à l'ordre du club organisateur sera demandé lors de la confirmation des inscriptions.

4.7. Les autres droits optionnels sont, pour les accompagnants, la somme de 15€ pour participation à la soirée coureurs du samedi soir.

4.8. En cas d'annulation de son inscription, 50% des droits d'inscription pourront être remboursés sur présentation d'un certificat médical décrivant une raison valable empêchant la participation du concurrent.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : le vendredi 28/06/2019 de 9h à 12h

5.2. Contrôles : Le choix du matériel est libre et doit correspondre à la catégorie dans lequel le coureur est inscrit. Le comité de course ou le comité technique pourra à tout moment vérifier la normalité du matériel de sécurité (cf. AC 9)

5.3. Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
J1 28/06	14h00	Toutes
J2 29/06	10h00	Toutes



J3 30/06	10h00	Toutes
----------	-------	--------

- 5.4. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisé dans les I.C.
- 5.5. Le programme détaillé des courses sera décrit dans les Instructions de Course (IC).
- 5.6. Les détails et les précisions d'information sur les événements sociaux seront affichés sur le tableau officiel.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées sur le tableau officiel.

7. LES PARCOURS

- 7.1. Les parcours seront décrits dans les IC et seront précisés sur le tableau officiel.
- 7.2. La zone de course sera décrite dans les IC.

8. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

9. SECURITE [DP]

9.1. Les concurrents doivent être équipés des éléments suivants :

- un moyen de repérage lumineux individuel et une combinaison isothermique conforme à la division 240,
- un casque conforme à la norme C.E.,
- un gilet d'aide à la flottabilité 25N (minimum) conforme ou une veste de protection conforme.
- un déclencheur conforme permettant d'annuler la puissance de l'aile sans la perdre (déclencheur),
- un libérateur conforme permettant la désolidarisation complète de l'aile et du concurrent,
- un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition.

A terre, il est demandé aux concurrents de positionner leurs planches de kite avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident. Les foils doivent être disposés loin de la zone de mise à l'eau. (DP)

9.2. Emargement :

Un système d'émargement sera mise en place sur la plage. Chaque concurrent doit émarger avant une manche et lors d'un retour à terre signalé par le comité de course. En cas d'oubli, le concurrent sera pénalisé (cf.IC)

10. IDENTIFICATION

Chaque concurrent doit porter le dossard officiel de la compétition avec son numéro d'identification à chaque fois qu'il ira sur l'eau pendant l'événement. [DP]

11. SYSTEME DE PENALITE

Le système de pénalité sera défini dans les IC.



12. PRIX

Des prix seront distribués (Trophées et lots partenaires) détail en annexe

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le club organisateur :

- Mail : info@yclb.net tél : 02 40 88 91 46
- Site web : <https://www.yclb.net/le-club>
- Facebook : <https://www.facebook.com/yclb.labaule/>
- Responsables événement : Cl. BALEY et JP PAVY
- Secrétaire : Patricia

ANNEXE ZONE DE COURSE :

Zone de courses - Baie de La Baule

